



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 du mois de mars à 11h00

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 28 février 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Christianne COGNEE, Mme Christiane FOURAGE, M. Guy ATLE, Mme Lucienne CHARON, Mme Juliette SEGUIN, Mme Danielle COMBES

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Marie-Henriette ELIE (pouvoir donné à Louis GIBIER), Mme Martine POMARE (pouvoir donné à Mme Christianne COGNEE)

Absents : Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND

Désignée secrétaire de séance : Mme Christianne COGNEE

DEL 2024-003 : Budget annexe La Rocterie : approbation de l'avenant relatif à la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction de La Rocterie 2

Rapporteur : Monsieur le Président

Par délibération en date du 17 mai 2016, le Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre a attribué le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration de l'EHPAD au cabinet A2MO pour un montant de 85 470 € HT.

Le cabinet A2MO a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification résultant de la prolongation du délai d'exécution des travaux en avril 2023.

Avenants ayant déjà été délibérés :

Avenant n°1..... + 3 000,00 € HT

Avenant n°2..... + 5 386,00 € HT

Ainsi, pour le présent avenant, la modification prévue est la suivante :

Avenant n°3..... Prolongation du délai

Cet avenant a une **incidence financière de 5 454 € HT** ce qui porte **le montant du marché à 99 310,00 € HT**.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances/Rocterie du 27 octobre 2023,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avenant relatif à la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à la construction de La Rocterie 2.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE
LE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme,
En Mairie, le

Le Président du CCAS,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance
Christianne COGNEE

